

**UFR SLHS (Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société)  
Besançon, Université de Franche-Comté**  
**MOTIONS DEMANDANT L'ABANDON du projet de la LPPR en l'état**  
**UFR, Départements et laboratoires signataires**

**Départements d'Arts Lettres Langues (ALL) et Départements des Sciences Humaines et Sociales (SHS)**

Département des Arts du spectacle (ALL)

Département de Géographie (SHS) : motion commune avec le laboratoire THÉMA, auquel il est adossé.

Département d'Histoire (SHS)

Département d'Histoire de l'art et d'archéologie (SHS)

Département Information-communication (ALL)

Département Français langue étrangère (ALL)

Département de Langues anciennes (LLCA), (ALL)

Départements des Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER), (ALL)

Département d'Allemand

Département d'Anglais

Département d'Espagnol / Portugais

Département d'Italien

Département de Russe

Département des Langues étrangères appliquées (L.E.A.), (ALL)

Département de Littérature française et comparée (ALL)

Département de Philosophie (SHS)

Département de Psychologie (SHS)

Département des Sciences du langage (ALL)

Département Traitement automatique des langues (ALL)

**Laboratoires de recherche**

Centre Lucien Febvre (EA 2273 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

C.R.I.T., Centre de Recherches Interdisciplinaires et Transculturelles (EA 3224 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

ELLIADD, Éditions, langages, littératures, informatique, arts, didactiques (EA 4661 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité (ISTA, EA 4011 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

Laboratoire de Psychologie (EA 3188 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie (LaSA, EA 3189 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

Logiques de l'Agir (EA 2274, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

ThéMA, Théoriser et Modéliser pour Aménager (UMR-CNRS 6049, UBFC)

## UFR SLHS (Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société)

Besançon, Université de Franche-Comté

### MOTIONS DEMANDANT L'ABANDON du projet de la LPPR en l'état

#### Départements signataires

Département des Arts du spectacle (ALL)

Département de Géographie (SHS) : motion commune avec le laboratoire THÉMA, auquel il est adossé.

Département d'Histoire (SHS)

Département d'Histoire de l'art et d'archéologie (SHS)

Département Information-communication (ALL)

*Départements de langues de l'UFR : motion commune et motions détaillées*

Département Français langue étrangère (ALL)

Département de Langues anciennes (LLCA), (ALL)

Départements des Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER), (ALL)

Département d'Allemand

Département d'Anglais

Département d'Espagnol / Portugais

Département d'Italien

Département de Russe

Département des Langues étrangères appliquées (L.E.A.), (ALL)

Département de Littérature française et comparée (ALL)

Département de Philosophie (SHS)

Département de Psychologie (SHS)

Département des Sciences du langage (ALL)

Département Traitement automatique des langues (ALL)

**Université de Franche-Comté**  
**MOTION DU DÉPARTEMENT ARTS**  
**contre la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR)**

Les membres du département Arts de l'Université de Franche-Comté réunis ce jour, 4 février 2020, s'alarment de la simultanéité des attaques portées contre la fonction publique et ses agents par la réforme des retraites, et contre le service public d'enseignement supérieur et de recherche par les orientations figurant dans les rapports préparatoires à la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) :

- dérogation à la procédure nationale de qualification par le CNU, remise en cause du statut national des enseignants-chercheurs,
- fin de la clause d'accord des intéressés pour la modulation des services,
- fin de la référence aux 192 heures équivalent travaux dirigés et de la rémunération des heures complémentaires,
- extinction du corps des maîtres de conférences, remplacé par des formes de contractualisation aggravant la précarisation des chercheurs,
- alourdissement de la charge de travail des personnels enseignants et administratifs sans compensation de revenu,
- mise en concurrence des individus et des laboratoires au nom de « l'excellence ».

Le même attachement au cadre national du recrutement, à un service public de qualité et aux libertés académiques conduit les membres du Département Arts à s'opposer résolument à la réforme de la formation des enseignants du secondaire.

Les enseignants-chercheurs s'inquiètent également de la paupérisation d'un nombre croissant de leurs étudiants face à la question du logement, de la satisfaction des besoins quotidiens et de l'importance grandissante de la part consacrée au travail salarié dans leur emploi du temps. Ils refusent l'augmentation des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires, pourtant dénoncée comme non constitutionnelle par le Conseil d'État, premier pas vers une augmentation générale des droits d'inscription des étudiants

Ils soulignent la nécessité de sortir de la logique de destruction systématique du modèle social hérité du Conseil national de la résistance, et demandent que des moyens soient alloués d'urgence aux universités et aux unités de recherche (augmentation des crédits de base pour les laboratoires) pour endiguer la précarité qui touche toutes les catégories de personnels de l'enseignement supérieur, ainsi que les étudiantes et les étudiants. Ils exigent le redéveloppement important des postes statutaires, à hauteur de plusieurs milliers d'emplois d'enseignants-chercheurs, de recherche et d'appui à la recherche par an, ainsi que le remplacement de l'ensemble des départs permanents pour assurer un enseignement universitaire et une recherche publique de qualité.

Les membres du département Arts condamnent l'attitude répressive du gouvernement et les violences policières, déclarent leur soutien aux luttes actuellement menées contre l'ensemble de ces « réformes » et appellent la communauté universitaire (étudiants, personnels administratifs, enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs) à se mobiliser et à utiliser tous les moyens légaux qui permettront d'en empêcher la mise en oeuvre.

## DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE

### Motion commune avec ThéMA

#### UMR à laquelle il est adossé

#### Motion de l'UMR ThéMA contre la LPPR

Suite à l'assemblée générale exceptionnelle, informelle et non statutaire du 24 janvier 2020, les personnels du laboratoire ThéMA (UMR CNRS 6049, Université Bourgogne Franche-Comté) se déclarent solidaires du mouvement contre le projet de Loi Pluriannuelle de Programmation de la Recherche (LPPR).

Nous dénonçons l'accentuation de la précarisation de tous les personnels de l'ESR (CDI de projet) ainsi que la concentration grandissante des moyens qui favorisent l'exacerbation de la concurrence entre sites universitaires, entre laboratoires selon leurs disciplines et entre individus. Nous dénonçons également les projets de dérégulation du statut d'enseignant-chercheur (contrats d'enseignants "LRU", modulation de service sans accord, réduction des nombres de postes remplacés par des tenure-tracks), lequel est garant d'un réel adossement des formations à la recherche. Nous considérons que l'ensemble de ces orientations conduiront à une baisse de la diversité et de la créativité et, in fine, de la qualité de la recherche et de l'enseignement supérieur.

En conséquence, nous soutenons notamment les actions suivantes :

- la participation aux journées et aux actions de mobilisation inter-professionnelles
- le soutien aux caisses de grève de l'université de Franche-Comté
- la suspension des évaluations et de la soumission de projets auprès des agences de moyen
- la suspension de la participation aux comités d'évaluation des différentes instances (HCERES notamment)
- la rétention des évaluations des chercheurs et des chercheuses par le comité national de la recherche scientifique
- la non-participation aux structures nationales d'évaluation des personnels ITA

## **Motion du département d'Histoire**

Le département d'Histoire de l'Université de Franche-Comté rappelle son attachement aux missions de service public de l'Université et affirme son opposition à ce que les rapports préliminaires laissent craindre du projet de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR).

Nous rejetons largement les propositions évoquées, parmi lesquelles :

- l'organisation de la mise en concurrence des universités, des structures de recherche et des personnels
- la mise en place de nouveaux contrats de travail précaires (CDI de mission ou de projet, Tenure Tracks)
- la suppression de la clause d'accord pour la modulation de service
- la suppression de la référence aux 192 heures (équivalent TD) d'enseignement et donc de la rémunération des heures complémentaires
- la suppression de la procédure de qualification et la remise en cause des fonctions du CNU dans l'évaluation des carrières par les pairs

Nous réclamons une politique qui associe les personnels de l'Université aux projets relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Nous soutenons les actions en cours contre ces projets, qui organisent la précarité et annihilent la liberté d'étude et de recherche au profit d'une logique aux antipodes des missions et des valeurs de l'Université publique.

## Motion du département d'Histoire de l'Art et Archéologie de l'Université de Franche-Comté

Le département d'Histoire de l'Art et Archéologie de l'Université de Franche-Comté (Besançon, Doubs) s'inquiète des éléments contenus dans les documents de préparation de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR). Les enseignants-chercheurs, les contractuels et les étudiants sont en particulier préoccupés par la modulation des services et la suppression de la clause d'accord des intéressés, par la suppression de la référence aux 192 heures (équivalent TD) d'enseignement et donc de la rémunération des heures complémentaires.

Nous rejetons la création de nouveaux contrats de travail précaires (CDI de mission ou de projet, *Tenure Tracks*), dans un environnement où la précarité coûte à tous, et ne permet ni aux enseignants ni aux chercheurs d'assurer pleinement leurs fonctions de construction et de diffusion des connaissances et des savoirs.

Nous nous inquiétons également de la suppression de la procédure de qualification par le CNU, qui garantit la qualité et la diversité des candidats susceptibles de se présenter aux concours de MCF ou de PR.

Nous regrettons les atteintes successives portées à la liberté d'étude et de recherche et la mise en concurrence des universités et des structures de recherche prévue par le projet de loi.

Comme tant d'autres départements, composantes, laboratoires de recherche et revues scientifiques, le département d'Histoire de l'art et d'archéologie de l'Université de Franche-Comté soutient les actions en cours contre cette destruction du service public.

Motion votée à l'unanimité du département le 3 février 2020

## Motion du département Information-Communication de l'Université de Franche-Comté

Le département information-communication affirme son opposition aux orientations contenues dans les rapports préalables à la LPPR et aux mesures qui pourraient en découler. Il rejoint ainsi les constats et les analyses de la communauté universitaire, exprimés dans de très nombreuses motions et demandes de moratoire, pour dénoncer l'affaiblissement des instances nationales de qualification, de recrutement et de suivi de carrière, la remise en cause du statut d'enseignant·e-chercheur·euse et la généralisation d'emplois précaires, l'établissement de tenure tracks et de CDI de chantier, le pilotage centralisé et sans cohérence de la recherche et de l'enseignement qui porte atteinte à l'indépendance scientifique des chercheur·euse·s.

Le développement de la formation et de la recherche ne peut passer par une régression des emplois statutaires, des financements pérennes, des conditions de travail et des libertés académiques.

Le développement des filières d'enseignement et de la recherche implique d'assurer par la création de postes stables la permanence et l'attractivité de ces filières et de la recherche, la transmission et le renouvellement des savoirs scientifiques.

Par conséquent, le département infocom s'associe aux demandes nationales de notre communauté, à savoir :

- réclame un moratoire sur cette loi et que soit organisée une véritable conférence nationale sur l'enseignement supérieur et la recherche ;
- que soit réalisé un bilan des précédentes réformes, en particulier des effets de la LRU sur l'emploi scientifique.

Localement, le département infocom :

- interroge les candidats à la présidence de l'UFC sur leurs positions quant à ce projet de Loi, notamment sur la question des emplois, du soutien à l'activité d'enseignement comme de la recherche et celle des libertés académiques ;
- s'associe au mouvement de lutte de l'UFR SLHS contre ce projet.

Département Information-communication

UFR SLHS

Votée le 20 février 2020

**Université de Franche-Comté, UFR SLHS**

**MOTION COMMUNE et MOTIONS DÉTAILLÉES DES DÉPARTEMENTS DE  
LANGUES**

**DEMANDANT L'ABANDON du projet de la LPPR en l'état**

**DÉPARTEMENT FRANÇAIS LANGUE ETRANGÈRE (motion et motion commune)**

**DÉPARTEMENT DE LANGUES ANCIENNES (Langues, littératures et Cultures de l'Antiquité, LLCA),  
(motion et motion commune)**

**DÉPARTEMENTS des LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGÈRES ET RÉGIONALES  
(LLCER)**

**DÉPARTEMENT D'ALLEMAND (motion commune)**

**DÉPARTEMENT D'ANGLAIS (motion et motion commune)**

**DÉPARTEMENT D'ESPAGNOL / PORTUGAIS (motion commune)**

**DÉPARTEMENT D'ITALIEN (motion et motion commune)**

**DÉPARTEMENT DE RUSSE (motion et motion commune)**

**DÉPARTEMENT DES LANGUES ETRANGÈRES APPLIQUÉES (L.E.A.), (motion commune)**

# Université de Franche-Comté

## Motion sur les dispositions attendues de la LPPR

Nous, enseignant.e.s et enseignant.e.s- chercheur.se.s des départements d'allemand, d'anglais, d'espagnol, d'italien, de langues anciennes, de russe, de FLE et de LEA, nous associons à la mobilisation nationale en cours contre la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), dont les principes directeurs ont été annoncés par les rapports préparatoires connus du public. Nous déclarons notre opposition à cette réforme qui mettra en péril un service d'enseignement et de recherche public de qualité, pour lequel nous œuvrons chaque jour bien que les dotations de l'Etat rendent de plus en plus difficiles nos missions de service au public.

Correspondant à une logique générale de désengagement de l'Etat, qui affaiblit les services publics (« l'hôpital public se meurt » disaient, en décembre 2019, 660 médecins) et qui pousse aujourd'hui tant de personnes à se battre pour une retraite digne, la LPPR se situe dans la continuité directe d'un mouvement plus général d'attaque du service public d'enseignement : augmentation des frais d'inscription pour les étudiant.e.s extra-communautaires (« Bienvenue en France »), réforme du lycée et fin du diplôme national du baccalauréat, annonces de réformes concernant la formation et les concours de recrutement des enseignant.e.s du secondaire menant à une forte détérioration de la qualité de leur formation et des conditions de leur entrée dans le métier etc.

Loin de répondre aux besoins de l'Université, signalés depuis longtemps déjà par les personnels et usagers, la LPPR signifiera une dégradation inédite des conditions de travail, d'étude et de vie de l'ensemble des acteurs et actrices de l'Université, comme le soulignent depuis des mois tous ceux et toutes celles qui, partout en France, la font vivre.

Les textes préparatoires à la LPPR prévoient :

- **La suppression de la référence aux 192h** équivalent TD dans les statuts des enseignant.e.s-chercheur-se.s et donc le non-paiement des heures complémentaires, qui pourront, comme le prévoit la LPPR, leur être imposées. Cela signifiera une augmentation de la charge de travail, déjà fort lourde, des enseignant.e.s et enseignant.e.s- chercheur.se.s et aussi, à terme, une disparition du statut des maître.sse.s de conférences.
- **La création de contrats de travail précaires** (« Tenure-tracks », « CDI de projet »), qui retardera encore l'entrée stable des personnels dans la carrière, augmentant la précarité touchant déjà une très grande partie des personnels d'enseignement et de recherche, mais aussi les personnels BIATSS : pour les un.e.s comme pour les autres, les effets de la LPPR seront désastreux.
- **Le renforcement de la logique de recherche par projet** au détriment de financements récurrents des laboratoires de recherche, qui seuls permettent une recherche publique indépendante et de qualité.
- **L'affaiblissement du rôle des instances nationales** quant au recrutement et au suivi de carrière qui favorisera le localisme et les inégalités de traitement
- **Le renforcement de la concurrence entre personnels et établissements**, qui, suivant une logique managériale, contredit les objectifs d'un service d'enseignement supérieur et de recherche public ambitieux et ouvert à tous et toutes.

La LPPR conduira à la dégradation des conditions d'études de ceux et celles qui sont formé.e.s à l'Université et empêchera tous les personnels de mener à bien les missions de formation, de recherche et d'encadrement qui leur importent tant et qui sont cruciales pour la collectivité. Aussi, nous appelons à soutenir massivement la mobilisation contre cette loi.

Motion votée à l'unanimité par les départements d'allemand, d'anglais, d'espagnol, d'italien, de langues anciennes, de russe, de FLE et de LEA le 17 février 2020.

Motion du Département de Français Langue Étrangère Transcomposante (DEFLET)  
UFR SLHS, Université de Franche-Comté

Nous, membres du Département de Français Langue Étrangère Transcomposante (DEFLET), attachés aux spécificités des disciplines de Sciences Humaines et Sociales (SHS), manifestons notre grande inquiétude face aux incitations fortes du gouvernement à soumettre le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche à une vision réductrice de l'université française (financement sur projets, mise en concurrence des formations et de la recherche, logique managériale, injonction d'adossement au monde socio-économique, minorisation *de facto* des SHS).

Nous nous déclarons en lutte face au projet de réforme porté par la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) inspirée des trois rapports qui ont été remis à la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et en vue du futur projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche<sup>1</sup>.

Le DEFLET montre sa préoccupation par rapport aux points suivants qui conduiraient à :

- la disparition de la clause d'accord pour la modulation du service, du référentiel aux 192 heures d'enseignement à l'année ;
- la précarisation accrue dans l'entrée du métier d'enseignant-chercheur et l'amplification de la contractualisation ;
- l'affaiblissement des instances nationales de qualification et de déroulement des carrières des enseignants-chercheurs avec la remise en cause des missions principales du CNU, cette instance ayant un rôle de collégialité nationale indispensable au bon fonctionnement de notre communauté.

Comme d'autres départements, de laboratoires de recherche, au niveau local et national, de revues scientifiques, nous appelons l'ensemble de la communauté universitaire, personnels et étudiant.e.s, à lutter collectivement contre ce projet de loi en participant aux actions locales et nationales en cours et à venir.

Motion votée à l'unanimité du département le 7 février 2020.

---

<sup>1</sup> <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid145221/restitution-des-travaux-des-groupes-de-travail-pour-un-projet-de-loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche.html>

## UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ, UFR SLHS

### Motion du département de Langues anciennes de l'Université de Franche-Comté

Les membres du département de Langues anciennes de l'Université de Franche-Comté affirment leur opposition aux propositions avancées dans les rapports préparant la LPPR, en contradiction avec l'idée que nous nous faisons des valeurs du service public en général, et de l'enseignement supérieur et de la recherche en particulier. Nous rejetons la logique contractuelle par projets qui les sous-tend toutes, avec des conséquences délétères pour la recherche publique et pour les SHS en particulier, singulièrement peu prises en compte dans les rapports et déjà précarisées par la suppression de la labellisation nationale des Équipes d'Accueil.

Nous nous opposons notamment aux mesures qui portent atteinte au statut national des enseignants-chercheurs et à la qualité de la recherche publique :

- la suppression de la clause d'accord dans la modulation de service, la suppression du cadre des 192h ETD et de la rémunération des heures complémentaires.
- la disparition du statut des MCF et la contractualisation des recrutements.
- le développement de la concurrence entre les universités et de la compétition entre les personnels.
- la mise en cause de la procédure de qualification par le CNU.

Suscite également une vive inquiétude la réforme du CAPES envisagée, qui nous semble propre à dénaturer l'un des principaux concours de l'enseignement. En le vidant de sa substance disciplinaire, on tend à présenter devant les élèves des enseignants moins bien et trop peu formés dans les connaissances qu'ils auront pour mission de transmettre à leurs élèves. En repoussant le concours en deuxième année, on vise à créer une main-d'œuvre enseignante précaire et corvéable.

Nous voulons réaffirmer notre attachement à un enseignement supérieur de qualité, soucieux de la réussite et de l'épanouissement des étudiants dans leur formation, dans le cadre d'un service public et d'une recherche véritablement dotés en postes et en moyens, et qui ne soit pas soumis en permanence à une précarisation croissante.

Comme tant d'autres départements, composantes, laboratoires de recherche et revues scientifiques, le département de Langues anciennes de l'Université de Franche-Comté soutient les actions en cours contre cette destruction du service public.

**Motion votée à l'unanimité du département le 13 février 2020**

## UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTÉ

### MOTION DU DEPARTEMENT D'ANGLAIS

le 4 février 2020

Les membres du département d'anglais LLCER de l'Université de Franche-Comté (Besançon), réunis le 4 février 2020, souhaitent réaffirmer leur opposition aux réformes en cours et à l'idéologie qui les sous-tend. En luttant contre les atteintes sans précédent dirigées contre l'enseignement supérieur et la recherche, nous rejoignons la lutte plus large contre la casse généralisée de la fonction publique et des services publics de proximité.

Le département d'anglais souhaite ainsi réaffirmer nettement son opposition à la LPPR (Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche) et à ses conséquences les plus graves, notamment :

- la précarisation du personnel enseignant par la généralisation de CDD (de type "Tenure-tracks") rejoignant une logique plus large de "flexibilité" de l'emploi aux effets délétères, tant sur le plan humain que scientifique ;
- la remise en cause du statut national des enseignants-chercheurs (suppression de la référence aux 192 heures statutaires, imposition par les instances locales d'heures complémentaires non rémunérées, instauration d'un arbitraire local qui pénalisera lourdement les petites universités moins bien dotées en moyens humains) ;
- le financement de la recherche articulé sur des appels à projet et des partenariats privés, au détriment des dotations pérennes, menant droit à une logique utilitariste en contradiction avec le temps long et la liberté scientifique et critique nécessaires à la recherche en sciences humaines.
- la mise en compétition accrue entre collègues et entre établissements, qui ne fera que dégrader les conditions de travail et la qualité de la recherche, bien loin des exigences d'excellence.

Le département d'anglais s'oppose aussi fermement à la réforme du CAPES et du Master MEEF imposée sans consultation avec les enseignants, ce qui a conduit le ministre à en repousser l'application d'un an tellement la proposition et les délais de mise en oeuvre étaient irréalistes. Parmi les points inacceptables de ce projet de réforme :

- la réduction drastique de la part du disciplinaire dans la formation et l'évaluation des candidats, qui mettrait devant les élèves du secondaire un nombre croissant d'enseignants dont la maîtrise des savoirs disciplinaires serait très insuffisante ;
- le report du concours en fin de 2ème année de MEEF, qui constituerait une dégradation des conditions d'étude (année de M2 cumulant préparation d'un concours, validation d'un diplôme, d'un stage en responsabilité devant des élèves et d'un mémoire de recherche) et accroîtrait la précarisation des étudiants MEEF et des enseignants du secondaire (stage "en alternance" bien moins rémunéré que le stage actuel des admis aux CAPES, création d'une main d'oeuvre d'enseignants non admis au concours et restant en place sur des contrats précaires).

Le département d'anglais a été, au fil de la décennie passée, en bonne position pour observer les effets délétères de la LRU (loi sur l'autonomie des universités) et du manque de moyens investis dans l'enseignement supérieur. Le sous-encadrement dû aux restrictions budgétaires a des conséquences directes sur les étudiants : TD surchargés, équipes pédagogiques où la proportion des titulaires s'est réduite jusqu'à atteindre un seuil critique, personnels enseignants et BIATSS submergés par le poids toujours plus écrasant de tâches administratives. L'écart entre les discours officiels sur la "réussite en Licence" et les conditions de travail réelles est plus évident d'année en année.

Pour toutes ces raisons, le département d'anglais appelle à une action de lutte en lien avec le mouvement national par des moyens à déterminer collectivement, qui pourront aller jusqu'à la grève, le refus des tâches administratives et la démission des responsabilités. Il s'agit de défendre une vision de notre Université aujourd'hui menacée : une Université publique de qualité et de proximité, accessible sans conditions de ressources, qui reste un lieu d'échanges de savoirs diversifiés et de réflexion critique indispensables à la formation intellectuelle et professionnelle des jeunes générations.

## Motion du département d'italien de l'UFR SLHS sur les dispositions attendues de la LPPR

Nous, enseignant.e.s et enseignant.e.s- chercheur.se.s nous associons à la mobilisation nationale en cours contre la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), dont les principes directeurs ont été annoncés par les rapports préparatoires connus du public. Nous déclarons notre opposition à cette réforme qui mettra en péril un service d'enseignement et de recherche public de qualité, pour lequel nous œuvrons chaque jour bien que les dotations de l'Etat rendent de plus en plus difficiles nos missions de service au public.

Correspondant à une logique générale de désengagement de l'Etat, qui affaiblit les services publics (« l'hôpital public se meurt » disaient, en décembre 2019, 660 médecins) et qui pousse aujourd'hui tant de personnes à se battre pour une retraite digne, la LPPR se situe dans la continuité directe d'un mouvement plus général d'attaque du service public d'enseignement : augmentation des frais d'inscriptions pour les étudiant.e.s extra-communautaires (« Bienvenue en France »), réforme du lycée et fin du diplôme national du baccalauréat, annonces de réformes concernant la formation et les concours de recrutement des enseignant.e.s du secondaire, menant à une forte détérioration de la qualité de leur formation et des conditions de leur entrée dans le métier etc.

Loin de répondre aux besoins de l'Université, signalés depuis longtemps déjà par les personnels et usagers, la LPPR signifiera une dégradation inédite des conditions de travail, d'étude et de vie de l'ensemble des acteurs et actrices de l'Université, comme le soulignent depuis des mois tous ceux et toutes celles qui, partout en France, la font vivre.

Les textes préparatoires à la LLPR prévoient :

- **La suppression de la référence aux 192h** équivalent TD dans les statuts des enseignant.e.s-chercheur-se.s et donc le non-paiement des heures complémentaires, qui pourront, comme le prévoit la LPPR, leur être imposées. Cela signifiera une augmentation de la charge de travail, déjà fort lourde, des enseignant.e.s et enseignant.e.s- chercheur.se.s et aussi, à terme, une disparition du statut des maître.sse.s de conférences.
- **La création de contrats de travail précaires** (« Tenure-tracks », « CDI de projet »), qui retardera encore l'entrée stable des personnels dans la carrière, augmentant la précarité touchant déjà une très grande partie des personnels d'enseignement et de recherche, mais aussi les personnels BIATSS : pour les un.e.s comme pour les autres, les effets de la LPPR seront désastreux.
- **Le renforcement de la logique de recherche par projet** au détriment de financements récurrents des laboratoires de recherche, qui seuls permettent une recherche publique indépendante et de qualité.
- **L'affaiblissement du rôle des instances nationales** quant au recrutement et au suivi de carrière qui ouvrira la voie au localisme et aux inégalités de traitement
- **Le renforcement de la concurrence entre personnels et établissements**, qui, suivant une logique managériale, contredit les objectifs d'un service d'enseignement supérieur et de recherche public ambitieux et ouvert à tous et toutes.

La LPPR conduira à la dégradation des conditions d'études de ceux et celles qui sont formé.e.s à l'Université et empêchera tous les personnels de mener à bien les missions de formation, de recherche et d'encadrement qui leur importent tant et qui sont cruciales pour la collectivité. **Aussi, nous appelons à soutenir massivement la mobilisation contre cette loi.**

## Motion du Département de Russe de l'Université de Franche-Comté

Le département de Russe de l'Université de Franche-Comté (Besançon) s'alarme des éléments contenus dans les documents de préparation de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR).

Les enseignants-chercheurs et les enseignants contractuels sont en particulier préoccupés par la pratique généralisée de modulation des services qui s'annonce, et par la suppression de la référence aux 192 heures (équivalent TD) d'enseignement statutaire pour les MCF.

Nous rejetons la création de nouveaux contrats de travail précaires relevant d'une logique de projet. Nous pensons que la flexibilité et la généralisation des contrats courts nuiront à la stabilité nécessaire aux enseignants comme aux chercheurs pour assurer leurs fonctions de construction comme de transmission des connaissances et des savoirs.

Nous nous inquiétons également de la possibilité de la suppression de la procédure de qualification par le CNU, laquelle garantit la qualité et la diversité des candidats susceptibles de se présenter aux concours de MCF ou de PR.

Nous regrettons enfin les atteintes successives portées à la liberté d'étude et de recherche et la mise en concurrence des universités et des structures de recherche prévues par le projet de loi. Comme tant d'autres départements, composantes, laboratoires de recherche et revues scientifiques, le département de Russe de l'Université de Franche-Comté soutient les actions en cours contre cette destruction du service public français d'enseignement et de recherche.

Motion votée à l'unanimité par les membres du Département, le 13 février 2020.

**Motion du département de Lettres  
de l'Université de Franche-Comté**

Le département de Lettres de l'Université de Franche-Comté (Besançon, Doubs) s'inquiète des éléments contenus dans les documents de préparation de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR). Les enseignants-chercheurs, les contractuels et les étudiants sont en particulier préoccupés par la modulation des services et la suppression de la clause d'accord des intéressés, par la suppression de la référence aux 192 heures (équivalent TD) d'enseignement et donc de la rémunération des heures complémentaires.

Nous rejetons la création de nouveaux contrats de travail précaires (CDI de mission ou de projet, *Tenure Tracks*), dans un environnement où la précarité coûte à tous, et ne permet ni aux enseignants ni aux chercheurs d'assurer pleinement leurs fonctions de construction et de diffusion des connaissances et des savoirs.

Nous nous inquiétons également de la suppression de la procédure de qualification par le CNU, qui garantit la qualité et la diversité des candidats susceptibles de se présenter aux concours de MCF ou de PR.

Nous regrettons les atteintes successives portées à la liberté d'étude et de recherche et la mise en concurrence des universités et des structures de recherche prévue par le projet de loi.

Comme tant d'autres départements, composantes, laboratoires de recherche et revues scientifiques, le département de Lettres de l'Université de Franche-Comté soutient les actions en cours contre cette destruction du service public.

Motion votée le 15 février 2020

## Université de Franche-Comté

### MOTION DU DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

réuni le 22 janvier 2020

Les membres du département de philosophie de l'université de Franche-Comté réunis ce jour, 22 janvier 2020, s'alarment de la simultanéité des attaques portées contre la fonction publique et ses agents par la réforme des retraites, et contre le service public d'enseignement supérieur et de recherche par les orientations figurant dans les rapports préparatoires à la loi de programmation pluriannuelle de la recherche :

- dérogation à la procédure nationale de qualification par le CNU, remise en cause du statut national des enseignants-chercheurs,
- fin de la clause d'accord des intéressés pour la modulation des services,
- fin de la référence aux 192 heures équivalent travaux dirigés et de la rémunération des heures complémentaires,
- extinction du corps des maîtres de conférences, remplacé par des formes de contractualisation aggravant la précarisation des chercheurs,
- alourdissement de la charge de travail des personnels enseignants et administratifs sans compensation de revenu,
- mise en concurrence des individus au nom de « l'excellence ».

Le même attachement au cadre national du recrutement, à un service public de qualité et aux libertés académiques conduit les membres du département de philosophie à s'opposer résolument à la réforme de la formation des enseignants du secondaire et spécialement du concours du CAPES, définitivement vidé de ses exigences et de son contenu disciplinaires.

Les enseignants-chercheurs s'inquiètent également de la paupérisation d'un nombre croissant de leurs étudiants face à la question du logement, de la satisfaction des besoins quotidiens et de l'importance grandissante de la part consacrée au travail salarié dans leur emploi du temps.

Ils soulignent la nécessité de sortir de la logique de destruction systématique du modèle social hérité du Conseil national de la résistance, et demandent que des moyens soient alloués d'urgence aux universités et aux unités de recherche pour endiguer la précarité qui touche toutes les catégories de personnels de l'enseignement supérieur, ainsi que les étudiantes et les étudiants.

Les membres du département de philosophie déclarent leur soutien aux luttes actuellement menées contre l'ensemble de ces « réformes » et appellent la communauté universitaire (étudiants, personnels administratifs, enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs) à se mobiliser et à utiliser tous les moyens légaux qui permettront d'en empêcher la mise en œuvre.

## Motion du département de Psychologie

Nous, membres du Département de Psychologie de L'Université de Franche-Comté réunis le 5 Mars 2020, sommes profondément opposés aux éléments contenus dans les documents de préparation de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR). A ce titre, nous sommes entièrement solidaires des inquiétudes de la communauté scientifique française.

Les propositions énoncées dans les trois rapports remis à la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sont pour nous **inacceptables**, car elles attaqueraient nos métiers et en finalité détruiraient le modèle français de l'université publique.

Les membres du département sont inquiets d'une pratique généralisée de modulation des services énoncés et sont attachés à la référence aux 192 heures (équivalent TD) d'enseignement statutaire pour les enseignants-chercheurs. Nous sommes convaincus qu'il est primordial de maintenir une formation et une recherche publiques stables, de qualité et indépendantes. Cependant, les mesures du projet de Loi nous apparaissent contraires à ces objectifs car elles impliquent :

- la disparition du statut d'enseignant chercheur et *in fine* du corps des maitres de conférences.
- la précarisation des enseignants-chercheurs, et donc des recherches et des formations elles-mêmes, car dépendantes de moyens incertains.
- La disparition de l'indépendance de la recherche et des savoirs.
- l'affaiblissement des instances nationales de qualification, de recrutement et de suivi de carrières des enseignants-chercheurs (CNU), seules susceptibles de diminuer les disparités de traitement au sein des établissements et entre établissements / régions.
- la baisse d'attractivité du métier d'enseignant-chercheur (dont le statut stable et l'autonomie sont les garants).
- la mise en concurrence accrue des personnels au sein des unités de recherche et des départements qui est contraire au travail même de collaboration académique (financements sur projets, primes à la performance, inégalités de traitement, modulation des services d'enseignement etc.).
- le gaspillage des investissements et des compétences dans la recherche de moyens supplémentaires, nécessaires à nos missions de service public
- A terme ces mesures dégraderont également la qualité de la formation et les conditions de travail des étudiants

Nous nous joignons donc aux autres départements, composantes, laboratoires de recherche et revues scientifiques, pour soutenir les actions en cours contre cette destruction du service public français d'enseignement et de recherche. Nous appelons l'ensemble de la communauté universitaire, personnels et étudiant.e.s, à lutter contre ce projet de loi en participant aux actions locales et nationales en cours et à venir.

Motion votée à l'unanimité par les membres du Département, le 5 Mars 2020.

**MOTION DU DEPARTEMENT DE SCIENCES DU LANGAGE**  
**UFR SLHS, Université de Franche-Comté**

Nous, membres du département de Sciences du Langage de l'Université de Franche-Comté, réunis le 30 janvier 2020, affirmons notre opposition au programme concerté de destruction de nos conditions d'emploi, de travail et de vie, en particulier à la future Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) et au projet de réforme des retraites.

Notre département déclare être mobilisé contre le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) parce que ce projet systématise la précarisation et la mise en compétition des personnels, enseignant.es-chercheur.es, BIATSS et ITA. Il asservit toute pensée à la logique managériale et entre en opposition avec la liberté d'étude et de recherche qui constitue le socle même des missions de l'université publique.

En effet, le projet LPPR annonce :

- La remise en cause du statut des enseignant.es-chercheur.es avec la disparition de la référence aux 192h équivalent TD (modulation des services),
- L'amplification de la contractualisation et de la précarisation dans l'ESR (*tenure-track*, contrats précaires à durée déterminée),
- La remise en cause des fonctions du CNU dans l'évaluation des carrières par les pairs et plus généralement de la collégialité au sein de notre communauté.

Nous rappelons que des solutions alternatives pour conduire une recherche créative et de qualité existent et sont connues : l'augmentation des postes de titulaires et des personnels administratifs en appui à la recherche, la revalorisation des salaires, l'augmentation du nombre de contrats doctoraux, et l'augmentation des budgets pérennes des laboratoires.

Nous dénonçons le danger qui s'annonce quant à l'avenir des jeunes enseignant.es-chercheur.es, et refusons la précarisation annoncée de leurs statut et carrière.

Nous déclarons également être mobilisé.es contre la réforme des retraites parce qu'elle annonce l'allongement de la durée des carrières, la baisse des pensions, et surtout la remise en cause de la logique de solidarité nationale.

Pour nous, dans ces conditions, il est impensable de faire comme si de rien n'était et de participer au fonctionnement habituel de l'université. Nous appelons l'ensemble des collègues de notre université à se réunir pour discuter autour de ces réformes et se mobiliser selon les modalités qu'elles et ils choisiront et jugeront pertinentes et efficaces.

**Le département de Sciences du Langage lance un appel à toutes les autres unités pour engager une réflexion et une mobilisation collectives à l'échelle locale (dès la semaine du 3 février) pour définir des propositions alternatives pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Il s'agira à cette occasion de penser des modalités d'action collective pour faire valoir nos revendications.**

**Nous proposons dès à présent deux cours alternatifs interdisciplinaires à nos étudiant.es et invitons toutes nos collègues intéressé.es, ainsi que leurs étudiant.es, à y participer :**

- **mardi 4 février, 13h-15h, amphi Cloché**
- **jeudi 6 février, 10h-12h, amphi Cloché**

**Motion votée à l'UNANIMITE du département le 30 janvier 2020.**

## Motion du Département de Traitement Automatique des Langues

Nous, membres du Département de Traitement Automatique des Langues de L'Université de Franche-Comté réunis le 14 février 2020, solidaires des inquiétudes de la communauté scientifique française, exprimons notre opposition aux propositions formulées dans les trois rapports remis à la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (« *Financement de la recherche* », « *Attractivité des emplois et des carrières* », « *Recherche partenariale et innovation* ») en prévision d'une Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR). Ces propositions, si reprises, mettraient en cause l'avenir de nos métiers et plus généralement, mèneraient à la destruction du modèle français de l'université publique. Persuadé.e.s de la nécessité d'un enseignement et d'une recherche publiques stables, de qualité et indépendants, nous nous opposons à des mesures qui conduiraient à :

- la destruction du statut d'enseignant-chercheur (disparition de la clause d'accord pour la modulation du service et du référentiel d'heures d'enseignement) ;
- la précarisation dans l'entrée du métier d'enseignant-chercheur et l'amplification et la généralisation de la contractualisation précaire ; la mise en danger, sinon la disparition programmée, du corps des maître.sse.s de conférence au bénéfice de *tenure tracks* ;
- l'affaiblissement des instances nationales de qualification, de recrutement et de suivi de carrières des enseignants-chercheurs (disparition du CNU avec risque accru de recrutements arbitraires, inégalités dans les promotions, etc.) ;
- la mise en concurrence accrue des personnels au sein des unités de recherche et des départements (primes à la performance, inégalités de traitement, modulation des services d'enseignement selon une logique d'économies collectives et sans reconnaissance des spécificités de l'enseignement et des innovations pédagogiques).

Comme d'autres départements, de laboratoires de recherche, de revues scientifiques, de sociétés savantes, nous déclarons notre profond désaccord avec ces mesures et nous appelons l'ensemble de la communauté universitaire, personnels et étudiant.e.s, à lutter contre ce projet de loi en participant aux actions locales et nationales en cours et à venir.

Motion votée à l'unanimité par les membres du Département, le 14 février 2020

## UFR SLHS (Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société)

### Besançon, Université de Franche-Comté

#### MOTIONS DEMANDANT L'ABANDON du projet de la LPPR en l'état

##### Laboratoires signataires

**Centre Lucien Febvre** (EA 2273 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

**C.R.I.T.**, Centre de Recherches Interdisciplinaires et Transculturelles (EA 3224 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

**ELLIADD**, Éditions, langages, littératures, informatique, arts, didactiques (EA 4661 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

**Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité** (ISTA, EA 4011 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

**Laboratoire de Psychologie** (EA 3188 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

**Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie** (LaSA, EA 3189 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

**Logiques de l'Agir** (EA 2274, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

**ThéMA**, Théoriser et Modéliser pour Aménager (UMR-CNRS 6049, UBFC)

## MOTION DES MEMBRES DU CENTRE LUCIEN FEBVRE, UNITÉ DE RECHERCHE EN HISTOIRE ET HISTOIRE DE L'ART DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ (ex-EA 2273)

Les membres du Centre Lucien Febvre se déclarent extrêmement préoccupés par le contenu des rapports préliminaires à la rédaction de la LPPR. Les dispositifs à l'étude leur paraissent devoir entraîner l'université française vers une situation de profonde inégalité entre ses différentes composantes, notamment entre les établissements des grandes métropoles et ceux de villes moins importantes. Ils expriment aussi leur profonde inquiétude à l'égard des transformations du statut d'enseignant-chercheur qui semblent être à l'étude et notamment :

- la suppression de la clause d'accord pour la modulation de service ;
- la suppression de la référence aux 192 heures équivalent TD ;
- la fin de la rémunération des heures complémentaires ;
- l'accroissement de la précarisation des personnels et la création de nouveaux contrats de travail d'exception aux dispositions statutaires ;
- la suppression du CNU et, par conséquent, la suppression des procédures de qualification et dévaluation nationales par les pairs.

Besançon, le 3 mars 2020.





## MOTION du C.R.I.T.

(Centre de Recherches Interdisciplinaires et Transculturelles – EA 3224)

Université de Franche-Comté

Les membres du CRIT (Centre de Recherche Interdisciplinaire et Transculturel, EA3224) se déclarent en lutte face au projet de réforme des retraites et face au projet annoncé de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR).

Trois rapports ont été remis à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en vue du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (« Financement de la recherche », « Attractivité des emplois et des carrières », « Recherche partenariale et innovation »). La lecture de ces rapports est alarmante car ils proposent une série de mesures, actuellement non votées, qui conduiraient à :

- **la remise en cause radicale du statut d'enseignant-chercheur** (disparition de la clause d'accord pour la modulation du service, du référentiel d'heures d'enseignement à l'année et donc du paiement des heures complémentaires ; recours massif à des enseignant.e.s non chercheurs et/ou précaires) ;

- **la mise en danger, sinon la disparition programmée, du corps des maître.sse.s de conférence au bénéfice de *tenure tracks*** (carrière soumise à une évaluation permanente et à des impératifs de productivité quantitative, peu favorables à une recherche sereine) ;

- **l'affaiblissement des instances nationales de qualification, de recrutement et de suivi de carrières des enseignants-chercheurs** (disparition du CNU avec risque accru de recrutements arbitraires, inégalités dans les promotions, etc.) ;

- **la mise en concurrence des personnels au sein des unités de recherche et des départements** (primes à la performance, inégalités de traitement, modulation des services d'enseignement selon une logique d'économies collectives, et sans reconnaissance des spécificités de l'enseignement et des innovations pédagogiques) ;

- **limitation radicale de la liberté de la recherche** (généralisation d'un financement de la recherche par projets ; marginalisation de la recherche fondamentale au profit d'orientations déterminées au niveau ministériel ; risques inhérents au déploiement d'une science d'État).

Ces réformes s'ajoutant à celle de la retraite à points auront un effet désastreux sur les personnels des universités, tous corps confondus. Elles s'ajoutent à la loi de transformation de la fonction publique qui va inciter les universités, étranglées financièrement, à recourir de plus

en plus à de la main d'œuvre précaire : des contractuel.le.s peuvent désormais être recruté.e.s sur n'importe quels postes de titulaires. Des projets pour accroître le temps de travail des personnels BIATSS sont également en cours alors que la surcharge de travail et l'épuisement professionnel ne cessent de croître.

Comme d'autres laboratoires de recherche nous nous joignons au mouvement social. Nous appelons l'ensemble de la communauté universitaire, personnels et étudiant.e.s, à lutter collectivement contre ce projet de loi en participant aux actions et assemblées générales locales et aux journées de mobilisation nationale à venir.

Motion votée à l'unanimité le 06 février 2020.

## Motion du Laboratoire ELLIADD (EA 4661)

### Université de Franche-Comté

Nous, enseignant.es-chercheur.es, personnel administratif et doctorant.es du laboratoire ELLIADD (**Edition, Littératures, Langages, Informatique, Arts, Didactiques, Discours**) EA 4661 de l'Université Bourgogne-Franche-Comté, exprimons notre très grande inquiétude face au futur projet de loi « Programmation Pluriannuelle de la Recherche » (LPPR) qui sera discuté au Parlement à partir de ce mois de février.

Alors même que la communauté universitaire est appelée à subir de plein fouet les conséquences de la réforme des retraites ou la disparition du statut actuel des Équipes d'accueil, le projet LPPR annonce :

- La remise en cause du statut des enseignant.es-chercheur.es avec la disparition de la référence aux 192h équivalent TD (modulation des services) ;
- L'amplification de la contractualisation et de la précarisation dans l'ESR (*tenure tracks*, contrats précaires à durée déterminée, susceptibles de remplacer le statut de Maître de conférences) ;
- La remise en cause des fonctions du CNU dans l'évaluation des carrières par les pairs et plus généralement de la collégialité au sein de notre communauté, ce qui fait accroître le risque de localisme dans les recrutements et l'inégalité dans le déroulement des carrières et des promotions.

Ce projet systématise la mise en concurrence des universités, des laboratoires, des personnels, enseignant.es-chercheur.es, BIATSS et ITA au lieu de prôner la coopération. Il précarise l'entrée de nos doctorants dans le métier d'enseignant.e-chercheur.e. contre le développement de l'emploi pérenne.

Ce projet vise à promouvoir un modèle différent de la recherche, financé quasi exclusivement par projet, tourné vers le profit et la rentabilité, celui des pôles d'« excellence », des brevets qui rapportent. Ce projet vise à détruire la liberté de la recherche et met en cause la pérennité et la qualité de la recherche fondamentale, il asservit toute pensée à la logique managériale et entre en opposition avec la liberté d'étude et de recherche qui constitue le socle même des missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous refusons vigoureusement ces orientations contraires à nos engagements scientifiques et éthiques. C'est pourquoi le laboratoire ELLIADD manifeste son opposition au projet de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR).

Le laboratoire ELLIADD appelle à engager une réflexion et une mobilisation collectives à l'échelle locale pour définir des propositions alternatives pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Motion votée le 16 février 2020. 74 votes exprimés: 69 "pour" et 5 abstentions.

## Motion de l'Institut des Sciences et techniques de l'Antiquité (ISTA, EA 4011)

Dans le contexte de préparation d'une Loi de programmation pour la recherche, l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité (EA 4011, ci-après ISTA) tient à réaffirmer avec force les principes intangibles qui garantissent, dans le cadre du service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le bon fonctionnement, la qualité et le rayonnement de ses missions de recherche, d'enseignement, d'innovation et de diffusion des savoirs.

L'ISTA rejette catégoriquement les propositions évoquées dans les rapports préalables au futur projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) :

- la suppression de la procédure de qualification ;
- la suppression de la clause d'accord des intéressés pour la modulation des services ;
- la suppression de la référence aux 192 heures (équivalent TD) d'enseignement et son remplacement par un calcul en ECTS des enseignements ;
- la création de nouveaux contrats (Tenure Tracks) de travail rompant avec les dispositions statutaires et la précarisation qui en découle y compris pour les futures retraites.

L'ISTA rappelle aussi son attachement aux missions nationales du CNU : celui-ci, étant majoritairement constitué de collègues élus par l'ensemble des enseignants chercheurs d'une même discipline dans toutes les universités françaises, constitue un garant d'équité, d'impartialité, d'expertise et de collégialité dans l'appréciation des différents aspects de la carrière des enseignants-chercheurs. Les menaces qui pèsent sur le CNU semblent ainsi aller de pair avec celles qui pèsent sur le statut des enseignants chercheurs au détriment d'un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche assurant au plus grand nombre, quel que soit son lieu d'exercice, des conditions de formation et d'exercice de qualité.

L'ISTA considère que le renforcement nécessaire de la recherche passe notamment par :

- une augmentation de l'emploi permanent et statutaire, pour lutter contre la précarité croissante des docteurs et des personnels de l'Enseignement supérieur et de la recherche ;
- une réduction du volume horaire annuel d'enseignement afin de pouvoir assurer les missions de recherche et d'encadrement des étudiants, ainsi que celles de gestion et d'administration de la formation ;
- la garantie et l'augmentation significative des budgets récurrents des laboratoires afin de permettre à tous les enseignants-chercheurs, aux doctorants, post-doctorants et aux BIATSS d'avoir les moyens de mener leurs missions sans avoir nécessairement recours à des appels à projets chronophages et stérilisants.

Enfin, l'ISTA fait part de son indignation quant au projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement dont les modalités actuelles aboutiront à une brutale diminution des pensions, en particulier pour les femmes et pour les personnels en contrats précaires ou permanents nés après 1974. Pour compenser les pertes très élevées subies par les enseignants-chercheurs et les personnels BIATSS, le gouvernement annonce qu'il privilégiera la voie indemnitaire : or, les primes ne concernent qu'une minorité d'entre nous, et elles ne sauraient compenser le gel du point d'indice. L'ISTA s'inquiète donc de l'amplification des inégalités de rémunération et de pensions qui résulterait de l'instauration de ce système de retraite.

Motion votée à l'unanimité, le 13 février 2020

LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE (EA 3188)

**Le Conseil du Laboratoire de Psychologie EA 3188 a voté à l'unanimité le soutien de cette motion (le 23 janvier 2020) :**

Chères et chers collègues directrices ou directeurs de laboratoires,

\* Nous vous contactons car vous avez soutenu la demande de moratoire et la tenue d'états généraux de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous sommes aujourd'hui 280 signataires (liste sur la page que vous avez signée). Nous allons écrire à toutes les tutelles en début de semaine prochaine. Nous vous proposons de leur écrire aussi si vous le souhaitez.

\* Par ailleurs nous avons rédigé une tribune, acceptée par *Le Monde*, intitulée **LPPR : un projet par et pour 1% des scientifiques** ; cf. pièce-jointe.

Pour que cette tribune ait du poids nous vous invitons à la signer avant sa parution (semaine prochaine, à préciser) : <https://framaforms.org/tribune-directeurs-et-directrices-de-laboratoire-pour-une-lppr-servant-1-de-la-recherche-1580211997>

Nous appellerons ensuite toutes les directrices et tous les directeurs d'unité du CNRS à la soutenir avant de la faire paraître. N'hésitez pas à la faire circuler auprès de collègues directrices et directeurs qui n'auraient pas le CNRS comme tutelle.

Très cordialement

Premiers signataires,

Alix Claire, Archéologie, ArchAm UMR 8096 - Archéologie des Amériques

Arvanitis Rigas, Sociologie, Ceped- UMR 196

Aymes Marc, Histoire, CETOBaC - UMR 8032

Boussard Valérie, Sociologie, Histoire, Economie UMR IDHES 8533

Buob Baptiste, Anthropologie, UMR 7186 Lesc

Denis Eric, Géographie, Géographie-cités UMR 8504

Dulong de Rosnay Mélanie, Internet et société, UPR2000 CIS, Centre Internet et Société

Grasland Claude, Géographie, FR 2007 CIST

Lamarche Thomas, Economie, UMR LADYSS 7533

Magrin Géraud, Géographie, UMR 8586 Prodig

Pesche Denis, Sociologue, ART-Dev UMR 5281

Tillard Bernadette, Sociologie, CLERSÉ, UMR 8019

Weller Olivier, Archéologie, Trajectoires. De la sédentarisation à l'État, UMR 8215

--

Thomas Lamarche

Professeur des universités, Université de Paris

Directeur de l'UMR LADYSS

200-280

## MOTION du Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie (LaSA – UBFC)

Les membres du Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie de l'université de Franche-Comté réunis ce jour, 13 février 2020, s'alarment de la simultanéité des réformes qui portent atteinte à la fonction publique et à ses agents par la réforme des retraites, et par les orientations figurant dans les rapports préparatoires à la loi de programmation pluriannuelle de la recherche :

- dérogation à la procédure nationale de qualification par le CNU, remise en cause du statut national des enseignants-chercheurs,
- fin de la clause d'accord des intéressés pour la modulation des services,
- fin de la référence aux 192 heures équivalent travaux dirigés et de la rémunération des heures complémentaires,
- mise en cause du corps des maîtres de conférences, remplacé par des formes de contractualisation aggravant la précarisation des chercheurs,
- alourdissement de la charge de travail des personnels enseignants et administratifs sans compensation de revenu,
- mise en concurrence des individus au nom de « l'excellence ».

Les enseignants-chercheurs s'inquiètent également de la paupérisation d'un nombre croissant de leurs étudiants face à la question du logement, de la satisfaction des besoins quotidiens et de l'importance grandissante de la part consacrée au travail salarié dans leur emploi du temps.

Ils soulignent la nécessité de sortir de la logique de destruction du modèle social hérité du Conseil national de la résistance, et demandent que des moyens soient alloués d'urgence aux universités et aux unités de recherche pour endiguer la précarité qui touche toutes les catégories de personnels de l'enseignement supérieur, ainsi que les étudiantes et les étudiants.

Les membres du Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie déclarent leur soutien aux luttes actuellement menées contre l'ensemble de ces réformes.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'unité présents le 13/02/2020

## **Motion du Laboratoire Logique de l'Agir, adoptée par Assemblée générale électronique le lundi 2 mars 2020**

Ayant pris connaissance des trois rapports préparatoires remis au gouvernement en vue de la Loi de Programmation Pluriannuelle pour la Recherche, nous avons pu constater que ceux-ci s'appuyaient sur plusieurs constats lucides quant à l'état de la recherche française : « on doit alerter sur une dégradation dans le secteur public en France, du fait, entre autres, d'une rémunération peu attractive, de conditions de travail de plus en plus contraignantes et d'une érosion des emplois permanents » (GT2). Le GT1 note pour sa part que le financement récurrent des Laboratoires est devenu trop faible, or c'est de lui que dépend « la recherche poussée par la curiosité et la créativité (« Blue Sky Research ») », celle dont « émanent les ruptures de paradigme nécessaires à l'avancement de la science et de la société, ainsi que l'influence globale de notre société dans les affaires mondiales ».

Aussi est-on surpris que ces constats mènent à des préconisations qui renforceront assurément les maux que l'on pensait dénoncer : relance des financements compétitifs (de l'ANR aux financements locaux sur augmentation du préciput), tentation de rouvrir la bataille du service statutaire d'enseignement des EC pour résorber le coût des heures complémentaires, désir de créer une nouvelle voie d'accès dérogatoire au corps des professeurs (« tenure track »), privilégiant des profils ayant eu moins le temps de mûrir leur recherche en profondeur, mais faisant la démonstration de leur habileté à répondre aux appels à projets compétitifs.

Nous appelons le gouvernement à entendre plutôt l'avis de celles et ceux qui font la recherche : les membres des unités de recherche de ce pays. Celles-ci ont urgemment besoin, pour faire face aux défis de notre temps, d'une hausse de leurs crédits récurrents, d'un investissement dans l'emploi pérenne, chercheur, enseignant-chercheur et biatss, d'une revalorisation des rémunérations et du pouvoir d'achat depuis longtemps érodés, d'un renforcement de l'attractivité des carrières statutaires de toutes et tous, de la confiance dans un système de retraite fondé sur des garanties collectives, de temps de recherche rendu aux chercheurs.ses et enseignant.e.s-chercheurs.ses dont le quotidien est rongé par la poursuite des financements et les tâches administratives connexes, d'une augmentation des financements permettant aux étudiant.e.s, de la licence au doctorat, d'envisager leur initiation à la recherche dans des conditions dignes et sereines.

L'Assemblée Générale du Laboratoire Logiques de l'Agir s'inscrit dans la mobilisation en cours et encourage chacun-e de ses membres à s'investir dès à présent dans les mouvements à l'échelle locale et au niveau national.

Suite à l'assemblée générale exceptionnelle, informelle et non statutaire du 24 janvier 2020, les personnels du laboratoire ThéMA (UMR CNRS 6049, Université Bourgogne Franche-Comté) se déclarent solidaires du mouvement contre le projet de Loi Pluriannuelle de Programmation de la Recherche (LPPR).

Nous dénonçons l'accentuation de la précarisation de tous les personnels de l'ESR (CDI de projet) ainsi que la concentration grandissante des moyens qui favorisent l'exacerbation de la concurrence entre sites universitaires, entre laboratoires selon leurs disciplines et entre individus. Nous dénonçons également les projets de dérégulation du statut d'enseignant-chercheur (contrats d'enseignants "LRU", modulation de service sans accord, réduction des nombres de postes remplacés par des tenure-tracks), lequel est garant d'un réel adossement des formations à la recherche. Nous considérons que l'ensemble de ces orientations conduiront à une baisse de la diversité et de la créativité et, in fine, de la qualité de la recherche et de l'enseignement supérieur.

En conséquence, nous soutenons notamment les actions suivantes :

- la participation aux journées et aux actions de mobilisation inter-professionnelles
- le soutien aux caisses de grève de l'université de Franche-Comté
- la suspension des évaluations et de la soumission de projets auprès des agences de moyen
- la suspension de la participation aux comités d'évaluation des différentes instances (HCERES notamment)
- la rétention des évaluations des chercheurs et des chercheuses par le comité national de la recherche scientifique
- la non-participation aux structures nationales d'évaluation des personnels ITA